Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00566 **Publié le 6 novembre 2026**

Arrêté n° 5079-2026/ARR/DAJI du 5 novembre 2026

Modifiant l'arrêté n° 2128-2026/ARR/DAJI du 3 juillet 2026 portant délégation de signature aux agents de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de la province Sud

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2023 relatif à la dématérialisation de la chaîne comptable et financière de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des contrats et marchés publics ainsi que leurs avenants ;

Vu la délibération modifiée n° 398 du 3 avril 2024 portant mesures exceptionnelles et temporaires en matière de commande publique ;

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu la délibération n° 27-2023/APS du 8 juin 2023 portant réglementation de la commande publique de la province Sud ;

Vu la délibération n° 28-2024/APS du 11 avril 2024 portant mesures exceptionnelles et temporaires en matière de commande publique de la province Sud ;

Vu la délibération n° 68-2026/APS du 3 juillet 2026 portant élection de la présidente et des membres du Bureau de l'assemblée de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 2128-2026/ARR/DAJI du 3 juillet 2026 portant délégation de signature aux agents de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de la province Sud ;

Vu le rapport n° **206790-2026/1-ACTS**/DAJI du 14 septembre 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté n° 2128-2026/ARR/DAJI du 3 juillet 2026 susvisé sont abrogées et l'article 8 est réservé.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Mme la commissaire déléguée de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La Présidente

SONIA BACKES